



FICHE D'INSCRIPTION
Marché de Noël « Les Artisans de la Promenade »
Samedi 6 & Dimanche 7 décembre 2025

Page 1 sur 2

NOM DE L'EXPOSANT : PRENOM :

NOM COMMERCIAL :RIDET :

ACTIVITÉ ARTISANALE EXERCÉE :

ADRESSE POSTALE :

TÉL :

COURRIEL :

DÉMONSTRATION ARTISANALE : OUI / NON

TYPE DE DÉMONSTRATION :

N° du stand choisi :

ELECTRICITE (2500frs supplémentaire) : OUI / NON

Dates : 6 & 7 décembre 2025.

Dépôt limite des fiches d'inscription : 23 novembre 2025.

Lieu d'exposition :

Espaces verts du Complexe La Promenade

Anse Vata

98800 NOUMEA

Tél/Fax : 28.56.04

Mobilis : 93.39.72

Horaires d'ouverture du marché :

- Pour le public :

Samedi & Dimanche : Accès libre

- Pour les exposants :

Samedi : 7h30 à 21h30.

Dimanche de 7h30 à 19h.

Prestations de sécurité :

Pendant les heures d'ouverture du salon et lors du montage et du démontage des stands, la surveillance est à la charge de l'exposant. **Nous vous conseillons de ne laisser aucun objet de valeur sur le site sans surveillance.** La SARL LAP est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur. Il est demandé aux exposants de prendre une assurance responsabilité civile, vol, incendie et dégâts matériels pour la durée de l'exposition.

Modalités d'installation :

Le montage des stands commencera le samedi à partir de 07h30. Les stands pourront restés montés la nuit mais devront être fermés. Un vigile sera présent toute la nuit pour surveiller les installations. Le démontage des stands commencera dès la fin du marché, le dimanche vers 18h30.

Autres prestations fournies :

Accès aux toilettes du magasin Les Arts du Pacifique. Sécurité, animation et communication prises en charge par l'organisation.

Obligations des exposants :

L'exposant s'engage à restituer **les stands et emplacements dans leur état d'origine (nettoyage et évacuation des déchets)**. L'exposant est également prié de **respecter les horaires d'ouverture** du marché et d'être présent durant la journée entière.

Les exposants s'engagent à respecter **les emplacements définis. Il est strictement interdit de déborder des limites de son stand.**

Les exposants sont tenus de faire auprès des administrations, les déclarations légales (le cas échéant) et devront se conformer aux lois et règlements en vigueur concernant la vente.

Il est strictement interdit de percer des trous ou planter des piquets ou clous dans les parties bitumées du site d'exposition. **Les tentes et tivolis doivent être obligatoirement être lestés ou plantés dans les parties gazonnées.**

Les exposants du secteur agro-alimentaire doivent respecter les mesures d'hygiène concernant leur personnel et la conservation et la présentation des denrées alimentaires. (cf règlement du SIVAP).

L'exposant s'engage à relayer les posts Facebook fournis par Laser Art Pacific pour promouvoir l'évènement.

CONDITIONS FINANCIERES

Tarifs des emplacements :

Tarif normal:

18.396 F CFP HT + TGC 6% = **19.500 F CFP TTC**

1 seul emplacement par exposant, sauf si démonstration nécessitant un espace supplémentaire contigu.

Dimensions : en extérieur : 3X3 M.

Les exposants doivent amener leur propre Tivoli s'ils en désirent un. **A savoir que le lieu est bien exposé au soleil.**

Modalités de paiement :

Le paiement se fait à la signature de l'inscription, l'encaissement se fera après l'évènement.

Le paiement sera exigé en cas d'annulation de la part de l'artisan.

REÇU DE COMPTABILITÉ

Nom du stand/exposant :

Montant réglé :

Mode de règlement :

☐ Chèque à l'ordre de « Laser Art Pacific »

☐ Virement : compte BNC 14889 00082 08769070182 13

Pour l'exposant

Fait à Nouméa le

Mentionner **"Lu et Approuvé"**

Pour Laser Art Pacific

Fait à Nouméa le